

**GRAND LYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU**

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1840**

commune (s) : Genay

objet : Cession, à la SCI du Grand Rieux, de plusieurs parcelles de terrain issues du domaine privé de la Communauté urbaine de Lyon, en vue de l'implantation de l'enseigne commerciale Leclerc

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur :** Monsieur Barral

**Président :** Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

**Bureau du 11 octobre 2010****Décision n° B-2010-1840**

commune (s) : Genay

objet : **Cession, à la SCI du Grand Rieux, de plusieurs parcelles de terrain issues du domaine privé de la Communauté urbaine de Lyon, en vue de l'implantation de l'enseigne commerciale Leclerc**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le site de la zone industrielle nord de Genay, aujourd'hui en requalification, dispose de potentialités foncières importantes et constitue, à ce titre, un enjeu de développement pour l'agglomération identifié par le Schéma directeur de l'agglomération lyonnaise (SDAL).

L'objectif, inscrit au Plan local d'urbanisme rendu opposable le 5 août 2005 et modifié le 12 février 2010, est l'accueil d'un pôle commercial conformément aux orientations du Schéma directeur d'urbanisme et commercial (SDUC).

La Communauté urbaine se propose de céder, libre de toute occupation et location, à la SCI du Grand Rieux les parcelles cadastrales suivantes pour l'implantation de l'enseigne commerciale Leclerc : AN 118, AN 121, AN 123, AN 136, AN 138, AN 139, AN 199 et une partie de la parcelle ZB 9. Le projet est constitué d'une surface commerciale de 21 800 mètres carrés, d'une galerie marchande, d'un pôle de restauration, d'une station service et de lavage, ainsi que de 1 200 places de stationnement.

En plus des terrains précités, la Communauté urbaine cède, à titre gratuit, à la SCI du Grand Rieux une partie des emprises du chemin du Grand Rieux correspondant à 3 772 mètres carrés ayant fait l'objet d'une décision de déclassement n° B-2010-1634 du Bureau du 5 juillet 2010. La SCI du Grand Rieux s'engage à réaliser le nouveau chemin du Grand Rieux qui sera rétrocédé gratuitement à la Communauté urbaine de Lyon.

Une servitude de tréfonds devra être créée au profit de l'acquéreur sur la parcelle communautaire ZB 6 pour permettre le passage d'une canalisation entre le bassin de rétention et la Saône.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine de Lyon céderait à la SCI du Grand Rieux lesdits terrains au prix de 552 655 € pour une surface de 23 501 mètres carrés, conforme à l'estimation de France domaine, se décomposant comme suit :

- 25 € le mètre carré, en zone AUX, représentant 20 014 mètres carrés,
- 15 € le mètre carré, en zone AU3, représentant 3 487 mètres carrés ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 28 juin 2010 ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

- la cession à la SCI du Grand Rieux, pour un montant de 552 655 €, de plusieurs parcelles de terrain cadastrées AN 118, AN 121, AN 123, AN 136, AN 138, AN 139, AN 199, une partie de la parcelle ZB 9 pour une surface de 23 501 mètres carrés, dans le cadre de l'implantation de l'enseigne commerciale Leclerc,
- la cession, à titre gratuit, d'une partie des emprises du chemin du Grand Rieux pour une surface 3 772 mètres carrés situées à Genay.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.**3° - La recette** totale correspondante sera imputée sur les autorisations de programme suivantes :

- C 2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1755, le 11 janvier 2010 pour la somme de 15 000 000 € et complétée le 28 juin 2010 pour la somme de 2 300 000 € en dépenses,
- A 1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine de Lyon, individualisée sur l'opération n° 0566.

**4° - La somme** à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2010 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 469 155 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824, opération 1755,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 176 509,83 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 800 - fonction 824, opération 1755,
- produit de la cession : 83 500 € en recettes - compte 775 100 - fonction 824, opération 0566,
- sortie du bien du patrimoine communautaire : 39 473,43 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 en recettes : compte 211 300 - fonction 824 - opération 0566.

**5° - La cession**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- produit de la cession : 0 €,
- sortie du bien du patrimoine communautaire pour la valeur historique, soit 94 300 € en dépenses : compte 204 420 - fonction 822 et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1628.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.**